

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Nedde, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.
Date de convocation du Bureau Communautaire : 22 septembre 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	24	7	1	2	1

Pour	Contre	Abstention
31	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, GLANGEAUD Delphine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : LECOMTE Jean Luc

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à MARQUES Evelyne, CHABANAT Christine à GLANGEAUD Delphine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à BIDAUD Jean Michel, GASCHET Géraud à BAUDEMONT Dominique, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LEVET Elise à DELEFOSSE Laurent, MALET Patrick à MUZETTE Thierry

Membres excusés : POURCHET Pierre

Membres absents : ANOMAN Mathieu, ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : THEYS Michel

INSTITUTION

Délibération n° 73-2022 : Opération de revitalisation du territoire (ORT) - Signature convention cadre

Madame PLAZANET rappelle que la commune d'Eymoutiers, la communauté de communes des Portes de Vassivière ont été retenue par le Ministère en charge de la Cohésion des Territoires au titre du programme Petites Villes de Demain. A ce titre, une convention d'adhésion a été signée entre toutes les parties prenantes (Commune d'Eymoutiers, communauté de communes des Portes de Vassivière, Etat, le PETR Monts et Barrages et conseil départemental de la Haute-Vienne).

La convention Petites Villes de Demain prévoit la signature d'une convention cadre ORT mettant fin à la première dans un délai de 18 mois maximum.

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Au regard des éléments du diagnostic du territoire intercommunal, les axes proposés sont les suivants :

Axe 1	La mise en place d'une politique de l'habitat volontariste
Axe 2	Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Axe 3	Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Axe 4	Des interventions sur l'espace public pour embellir les centres-bourgs
Axe 5	Un développement des services et des équipements au profit de tous

La durée de la convention d'ORT est fixée à une période minimale de 5 ans.

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention comprenant :

- nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire ;
- éventuellement un ou plusieurs centres villes d'autres communes membres.

Le périmètre de stratégie territoriale correspond à l'ensemble du périmètre de la Communauté de communes des Portes de Vassivière avec comme secteurs d'interventions, les localisations suivantes :

- le centre bourg de la polarité principale : Eymoutiers
- Les centres-bourgs des polarités secondaires à savoir Bujaleuf et Peyrat-le-Château.

Dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes des Portes de Vassivière a vocation à être signataire et partie prenante de l'ORT des Portes de Vassivière.

Madame la Présidente donne lecture du projet de convention cadre ORT.

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;
Vu la délibération n° 19-2021 du 25/03/2021 portant sur la signature de la convention d'adhésion au programme national Petites Villes de Demain avec le Préfet, délégué territorial de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, et le Maire de la Commune d'Eymoutiers,
Vu le projet de convention cadre ORT proposé ;
Vu l'avis favorable de la conférence des Maires portant sur l'ORT du 23 septembre 2022,
Considérant que cette convention est une opportunité pour développer le territoire,

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, d'

- ADOPTER la convention-cadre Opération de Revitalisation du Territoire des Portes de Vassivière ;
- AUTORISER Madame La Présidente à signer la convention ORT et ses annexes ou tout document y afférent ;
- AUTORISER Madame la Présidente à réaliser l'ensemble des formalités liées à cette convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 05 octobre 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :
Publié le :

13 OCT. 2022

13 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220930-DEL-73-2022-DE
Date de télétransmission : 13/10/2022
Date de réception préfecture : 13/10/2022